

# **ACCORD D'INTERESSEMENT DANS LA BRANCHE RECOUVREMENT**

Commission de l'intéressement  
12 Mai 2015

## **RESULTATS 2014**

## I – LA MASSE GLOBALE D'INTERESSEMENT 2014 : 2,5 % DE LA MASSE SALARIALE HORS CHARGES

Pour l'année 2014, le montant de la masse salariale hors charges s'élève à 527,39 millions d'€.

La masse globale d'intéressement maximale est de 13,18 millions d'€, répartie en une part nationale (40%) et une part locale (60%) d'intéressement. Elle est en diminution de 2,2% par rapport à 2013.

	<b>Année 2014</b>	<b>Année 2013</b>	<b>Année 2012</b>	<b>Année 2011</b>	<b>Année 2010</b>	<b>Année 2009</b>
Masse salariale brute	527,39 M€	539,02 M€	528,9 M€	518,41 M€	502,39 M€	504,28 M€
Masse globale d'intéressement	13,18 M€	13,47 M€	13,22 M€	12,96 M€	12,56 M€	12,61 M€
Part nationale (40%)	5,27 M€	5,39 M€	5,29 M€	5,18 M€	5,02 M€	5,04 M€
Part locale (60%)	7,91 M€	8,08 M€	7,93 M€	7,78 M€	7,54 M€	7,56 M€

## II- NOMBRE DE SALARIES ELIGIBLES A L'INTERESSEMENT

Le nombre de salariés (équivalent temps plein) éligibles à l'intéressement de la branche recouvrement (ACOSS, UR, CERTI, CGSS , CCSSL et CSS) s'établit à 13 684 en 2014 contre 13 976 en 2013.

Le montant maximal théorique par ETP s'établit ainsi à 963,50 €, à un niveau sensiblement égal à celui de 2013.

	<b>2014</b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>	<b>2011</b>	<b>2010</b>	<b>2009</b>
<b>Montant maximal théorique par ETP<sup>1</sup></b>	963,50 €	964,2 €	930,77 €	917,46 €	852,18 €	850,46 €
Part individuelle nationale maximale	385,40 €	385,68 €	372,31 €	366,98 €	340,87 €	340,18 €
Part individuelle locale maximale	578,10 €	578,52 €	558,46 €	550,48 €	511,31 €	510,28 €

<sup>1</sup> Il s'agit d'un montant brut avant déductions CSG et CRDS

### III – MESURE DE LA PERFORMANCE : L'ATTEINTE DES OBJECTIFS 2014

#### 1 – LA PERFORMANCE NATIONALE - PART NATIONALE D'INTERESSEMENT

La performance nationale est déterminée en fonction des résultats obtenus par la branche Recouvrement sur un ensemble de 10 indicateurs nationaux liés aux grands objectifs de la COG 2014-2017. Une pondération est appliquée à chacun des indicateurs.

Ainsi, le **coefficient de performance nationale pour l'exercice 2014 s'établit à 84,59%**

	Pondération	Coefficient de performance
<b>Coefficient national de performance</b>		<b>84,59%</b>
Note de satisfaction	10%	60,00%
Solde des crédits à affecter	10%	100,00%
Taux d'intégration des débits	10%	100,00%
Intensité de la politique amiable	10%	63,81%
Taux de couverture RG	10%	99,18%
Montant des redressements LCTI	10%	100,00%
Taux de non-conformité de la répartition	10%	100,00%
Taux de couverture des dispositifs de maîtrise des risques	10%	22,90%
Taux de féminisation des ADD	10%	100,00%
Nombre de comptes actifs pondérés par ETP	10%	100,00%

La part nationale d'intéressement est obtenue en appliquant à la masse nationale le coefficient de performance nationale. La part nationale d'intéressement s'élève donc à 4,46 millions d'€.

**La part individuelle nationale est de 326,01 euros.**

La performance est en nette hausse par rapport à 2013 (74,99% en 2013), et entraîne une augmentation du montant de la part individuelle nationale pour cette année (289 euros en 2013).

## 2- LA PERFORMANCE LOCALE DES ORGANISMES - PART LOCALE D'INTERESSEMENT – BRANCHE RECOUVREMENT

En fonction des résultats 2014 des indicateurs de l'intéressement, chaque organisme se voit attribuer un coefficient de performance locale, qui détermine le montant d'intéressement attribué.

### 21 – Les résultats globaux de la branche Recouvrement

Pour l'année 2014, ceux-ci varient de 40% à 100%. La moyenne des performances locales s'établit à 87,42% tous organismes confondus (y compris part Recouvrement des CGSS, de la CMAF, de la CCSS de Lozère et de la CSS Mayotte).

La prime d'intéressement au titre de la part locale s'établit ainsi entre 458 € et 578 € (hors CGSS, CMAF, CCSS de Lozère et CSS Mayotte).

#### La performance locale des 37 organismes

Performance locale	Nombre d'organismes		
	URSSAF, CGSS, CCSS, CSSM, CMAF	CERTI	ACOSS
Inférieure à 50%	1	0	0
Compris entre 50% et 60%	0	0	0
Compris entre 60% et 70%	0	0	0
Compris entre 70% et 80%	6	0	0
Compris entre 80% et 90%	8	7	0
Compris entre 90% et 100%	12	0	1
Egale à 100%	2	0	0
Total	29	7	1

(\*) Pour la CMAF, la CCSS de Lozère, la CSS de Mayotte et les CGSS, seul est ici pris en compte le coefficient de performance relatif à l'activité « Recouvrement ». Pour les Urssaf avec centre national, le calcul est opéré en intégrant les résultats du centre national, selon les modalités fixées par l'annexe technique au protocole d'intéressement.

### 22 – Les URSSAF, CGSS, CMAF, CCSS Lozère et CSS Mayotte

La performance locale de ces organismes se détermine à travers 12 indicateurs. Chaque indicateur fait l'objet d'une pondération.

Les coefficients de performance locaux se situent dans une fourchette de 40% à 100%.

Hors organismes multi-branches, le montant de primes locales varie de 458 € à 578 €. La moyenne des montants individuels s'établit à 525 €, en baisse par rapport à l'an passé (545 € en 2013). La moyenne des primes totales (part locale + part nationale) perçues par les salariés des URSSAF sera ainsi d'environ 851 €, d'un niveau supérieur à celui versé en 2013 (835 €).

INDICATEURS	Pondération	Nombre d'organismes dont la performance est :		
		100%	inférieure à 100%	dont nulle
Taux de décroché	10%	24	4	0
Taux de respect du délai de réponse aux courriels	10%	neutralisé	neutralisé	neutralisé
Qualité de la réponse	10%	28	0	0
Taux de dématérialisation des paiements des TI en nombre de comptes	10%	4	24	1
Taux de conformité Siret-Ape	5%	22	5	1
Taux de récupération des créances à 100 jours en nombre	10%	18	10	0
Taux de redressement positif des cotisations contrôlées	10%	20	8	2
Fréquence des redressements LCTI	10%	21	6	1
Nombre de jours de retard des remontés des balances	5%	24	4	1
Qualité de vidage des comptes	10%	22	6	0
Taux de respect de la planification statistique	5%	26	2	2
Evolution du nombre de kilomètres parcourus	5%	18	4	3

### **23- Les CENTRES NATIONAUX**

La performance locale des centres nationaux se détermine à travers 3 ou 4 indicateurs relatifs à la qualité de service et la dématérialisation des déclarations. Chaque indicateur est pondéré.

Les coefficients de performance propres aux centres nationaux sont tous de 100%. Ces coefficients de performance sont ensuite intégrés au coefficient de performance de l'Urssaf gestionnaire du centre national, selon une moyenne pondérée en fonction des effectifs affectés au centre national et à l'Urssaf seule.

Centres nationaux	Coefficient de performance local
CNCESU (Urssaf Rhône-Alpes)	100%
Centre Pajemploi (Urssaf Auvergne)	100%
Centre TESE (Urssaf d'Aquitaine)	100%
Centre TESE (Urssaf d'Ile-de-France)	100%
Centre CEA (Urssaf Nord-pas-de-Calais)	100%

### **24- Les CERTI**

La performance locale des centres informatiques se détermine à travers 6 à 8 indicateurs en fonction des particularités des centres. Chaque indicateur est pondéré.

La DSI de Paris est intégrée depuis 2010 dans le dispositif d'évaluation de la performance de l'URSSAF d'Ile-de-France, selon le même principe que la performance des centres nationaux. Ses résultats sont évalués, à peu de choses près, comme l'ensemble des CERTI.

Les coefficients de performance locale se situent dans une fourchette allant de 81,57% à 89,77% Les montants de prime locale sont ainsi compris entre 471 € et 518,9 € (hors DSIP). Le montant moyen de la prime individuelle totale (part locale + part nationale) que percevront les salariés des CERTI s'établit à 826 €.

INDICATEURS	Nombre d'organismes dont la performance est :				
	Type de résultat	Certi concernés	100%	Inférieure à 100%	dont nulle
Indicateur de qualité des développements	Collectif	Tous certis	0	8	8
Taux de prise en charge des incidents ARAMIS dans le délai de 10 min	Individuel	DSIP	1	0	0
Taux de respect du délai de prise en charge des demandes utilisateurs	Individuel	Tous certis	8	0	0
Part des demandes prioritaires résolues	Individuel	Tous certis	7	1	0
Indicateur composite de performance	Collectif	Tous certis	0	8	0
Taux de disponibilité de la plate-forme nationale TELEDEP	Individuel	Certi de Lille	neutralisé	Neutralisé	neutralisé
Note du Référentiel informatique	Individuel	Tous certis	4	4	0
Réduction du nombre de kms parcourus	Individuel	Tous certis sauf DSIP	6	1	1

## 25 – L'Agence Centrale

Le coefficient de performance locale de l'ACOSS se mesure à travers 5 indicateurs. Chaque indicateur est pondéré. Le coefficient de performance local s'établit à 95,70% et le montant individuel est de 553 €.

	Pondération	Coefficient de performance
Coefficient de performance global ACOSS		95,70%
Coefficient de performance moyen des organismes	37,5%	88,54%
Taux d'avancement des projets majeurs	37,5%	100%
Délai de notification comptable mensuelle	5,0%	100%
Taux d'optimalité de la gestion de trésorerie	15,0%	100%
Réduction du nombre de kms parcourus	5,0%	100%

### III - LA PRIME D'INTERESSEMENT 2014

Tous les salariés des organismes de la branche Recouvrement (hors CGSS, CMAF, CCSSL et CSSM, les organismes multi-branches faisant l'objet d'un calcul spécifique) percevront une prime d'intéressement 2014 comprise entre 784 € et 904 €.

Prime d'intéressement 2014	Nombre d'organismes (*)
Inférieure à 750 €	0
Comprise entre 750 € et 800 €	4
Comprise entre 800 € et 850 €	13
Comprise entre 850 € et 910 €	12

\*URSSAF, CERTI, ACOSS

### IV – LE TAUX D'UTILISATION DE LA MASSE GLOBALE D'INTERESSEMENT

	Année 2014 (Montants)
<b>Masse globale d'intéressement maximale (1)</b>	13 184 633 €
<b>Part nationale distribuée (2)</b>	4 461 079 €
Dont,	
ACOSS, URSSAF, CERTI	4 196 210 €
CGSS, CCSS, CSSM et CMAF (*)	264 869 €
<b>Part locale distribuée (3)</b>	7 176 526 €
Dont,	
ACOSS, URSSAF, CERTI	6 800 236 €
CGSS, CCSS, CSSM et CMAF (*)	376 290 €
<b>Masse d'intéressement distribuée (4) =(2) +(3)</b>	11 637 605 €
Dont,	
ACOSS, URSSAF, CERTI	10 996 446 €
CGSS, CCSS et CMAF (*)	641 159 €
<b>Taux d'utilisation (4) /(1)</b>	88,27%

(\*) Part recouvrement uniquement

## V - Montant des primes d'intéressement 2014 par organisme et évolution par rapport à 2013

Oragnismes	Coefficient de performance locale 2014	Prime part locale 2014	Prime part nationale 2014	Prime intéressement 2014	Rappel prime intéressement 2013	Prime 2014 par rapport à 2013
<b>URSSAF</b>						
ALSACE	93,22%	538,93	326,01	864,94	796,44	↗
AQUITAINE	100,00%	578,10	326,01	904,11	864,02	↗
AUVERGNE	95,24%	550,57	326,01	876,57	849,95	↗
BASSE-NORMANDIE	98,33%	568,45	326,01	894,46	800,52	↗
BOURGOGNE	79,33%	458,63	326,01	784,63	791,13	↘
BRETAGNE	94,44%	545,98	326,01	871,99	851,74	↗
CENTRE	84,04%	485,81	326,01	811,81	864,27	↘
CHAMPAGNE-ARDENNE	95,52%	552,21	326,01	878,21	788,44	↗
CORSE	80,60%	465,97	326,01	791,97	846,92	↘
FRANCHE-COMTE	97,29%	562,46	326,01	888,47	774,59	↗
HAUTE-NORMANDIE	91,53%	529,14	326,01	855,15	857,43	↘
ILE-DE-FRANCE	91,92%	531,40	326,01	857,40	855,74	↗
LANGUEDOC-ROUSSILLON	88,05%	509,00	326,01	835,00	858,15	↘
LIMOUSIN	96,15%	555,82	326,01	881,83	867,75	↗
LORRAINE	95,96%	554,72	326,01	880,72	840,68	↗
MIDI-PYRENEES	96,37%	557,10	326,01	883,11	851,83	↗
NORD-PAS-DE-CALAIS	89,48%	517,31	326,01	843,31	811,86	↗
PACA	85,72%	495,57	326,01	821,58	860,30	↘
PAYS-DE-LA-LOIRE	85,07%	491,79	326,01	817,80	807,10	↗
PICARDIE	79,75%	461,02	326,01	787,02	855,21	↘
POITOU-CHARENTES	88,97%	514,33	326,01	840,34	811,95	↗
RHONE-ALPES	94,30%	545,16	326,01	871,16	865,79	↗
<b>CAISSE NATIONALE</b>						
ACOSS	95,70%	553,26	326,01	879,27	760,75	↗
<b>CENTRES INFORMATIQUES</b>						
CERTI DE CAEN	89,77%	518,94	326,01	844,95	824,91	↗
CERTI DE LILLE	84,17%	486,57	326,01	812,57	835,16	↘
CERTI DE LYON	81,57%	471,54	326,01	797,54	834,07	↘
CERTI DE MARSEILLE	89,37%	516,63	326,01	842,63	853,84	↘
CERTI DE NANCY	87,77%	507,38	326,01	833,39	853,84	↘
CERTI DE NANTES	89,77%	518,94	326,01	844,95	853,84	↘
CERTI DE TOULOUSE	84,07%	486,00	326,01	812,01	853,84	↘
<b>ORGANISMES MULTI-ENTITES (part recouvrement uniquement)</b>						
LOZERE	73,58%	425,38	326,01	751,39	828,92	↘
CMAF	74,71%	431,88	326,01	757,89	829,44	↘
GUADELOUPE	77,09%	445,63	326,01	771,64	751,42	↗
GUYANE	76,85%	444,27	326,01	770,28	784,00	↘
MARTINIQUE	100,00%	578,10	326,01	904,11	794,28	↗
REUNION	89,01%	514,55	326,01	840,55	716,34	↗
MAYOTTE	40,02%	-	326,01	326,01	819,54	↘